

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 16 Octobre 2018

Conseillers en exercice : 15

Conseillers présents : 12

Date de convocation : 9 octobre 2018

Absents excusés : Hélène DIETRICH pouvoir à Pascal DROGREY ; Denise CALLIER pouvoir à Rachida Lahlouh ; Stéphanie Le Peltier pouvoir donné à Sonia SEPREZ

Secrétaire de séance : Sylviane MIGNOT

Ordre du jour :

Le maire donne lecture du compte-rendu de la séance du 5 septembre 2018 qui est approuvé à l'unanimité.

1. Délibération devis travaux Télécom quartier Saillard

Le Conseil Municipal approuve le devis de l'entreprise TP Saillard d'un montant de 4182.09€ HT pour l'enfouissement du réseau Télécom. Les travaux commenceront le 22 octobre 2018.

2. Délibération SDIS pour paiement de la caserne avec convention

Les travaux débiteront dans l'année 2019, le montant des travaux s'élève à 800 000€ HT, le SDIS finance 50 %, reste la moitié à la charge des communes. Pour Mesnay la participation financière s'élève à 40136.41€ HT. Le premier versement de 30 % sera versé à la signature de la convention, un second versement de 60 % au démarrage des travaux, le solde à l'issue de l'opération. Le conseil municipal approuve à l'unanimité et autorise le Maire à signer la convention.

3. Délibération modification des statuts Communauté de Communes A.P.S Cœur du Jura.

La modification consiste au retrait de la compétence PLH (programme Local de l'Habitat), qui répond aux besoins en hébergement et favorise la mixité sociale et le renouvellement urbain qui a été approuvé par le conseil communautaire le 18 septembre. Il précise notamment un programme d'actions en vue d'améliorer le parc existant, les quartiers anciens dégradés et se mobilise pour le logement et la lutte contre l'exclusion.

Le conseil municipal refuse à 2 voix pour, 10 contre et 3 abstentions la modification des statuts.

4. Convention avec le CALM local Regains

Le conseil municipal donne son accord pour l'occupation à titre gratuit d'un local aux Regains par le CALM car l'association à vocation d'animer le village. Le modèle de convention est approuvé par le conseil, municipal qui autorise le maire à la signer.

5. Demande de location de la Moutelle

L'association RESTOR (retraite sportive du triangle d'or) demande la Moutelle le mercredi matin de 9h.30 – 10h.30 pour un cours de gymnastique. Une dizaine de moinouilles sont adhérentes à l'association. Le conseil accepte à l'unanimité de louer pour la somme de 100 € par an, sachant qu'il n'y a pas besoin de chauffage.

6. Lecture d'une lettre portant sur la sécurité de la zone des passages piétons pour écoliers.

Le conseil municipal a pris connaissance du courrier et va se renseigner pour la pose de feux clignotants.

Le Maire s'interroge sur les motivations des signataires en matière de sécurité, en effet la plupart des parents ont demandé la réhabilitation de l'arrêt des Regains privilégiant la sécurité de leurs enfants et aujourd'hui l'accès à ce lieu de ramassage pose problème de sécurité qui n'a jamais été signalés auparavant ?

Le Maire fait appel au civisme des riverains en matière de stationnement afin de sécuriser les passages piétons et insiste pour les utiliser au maximum car ils ont été placés au mieux pour la visibilité.

Questions diverses

Exceptionnellement la cérémonie du dimanche 11 novembre se déroulera à Arbois en raison du centenaire. Départ à 10h.30 statue Pasteur.

Fin de séance